

PROCES VERBAL
Conseil communautaire
DU 22 MARS 2018
(Convocation du 23 février 2018)

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 22 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Scaouët - Rue Emile Le Labourer - 56150 BAUD, en session ordinaire, sur convocation de M. Gérard CORRIGNAN, Président.

Conseillers en exercice : 48	Présents : 40	Votants : 47
-------------------------------------	----------------------	---------------------

PRESENTS : Gérard CORRIGNAN, Jean-Paul BERTHO, Guénaël ROBIN, Grégoire SUPER, Noël LE LOIR, Pascal ROSELIER, Pierre GUEGAN, Benoît ROLLAND, Yolande KERVARREC, Gérard LE ROY, Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Pierre BOUEDO, Charles BOULOUARD, Isabelle BREHELIN, Louis MORIO, Alain L'AIGLE, Anne SOREL, Claude ANNIC, André BOURGES, Christophe BRET, Patricia CONAN, Philippe CORBEL, Jean-Luc EVEN, André GUILLEMET, Hervé LAUDIC, Yvon LE CLAINCHE, Henri LE CORF, Jessica LE GOUEVEC, Marie-José LE GUENNEC, Bernard LE LABOURIER, Martine LE LOIRE, Annie LE MAY, Noël LE MOIGNO, Jacques LE MOUEL, Pierre LE NEVANEN, Philippe LE VANNIER, Nathalie LOHO, Yannick LUCAS, Isabelle PABOEUF, Carine PESSIOT, Marie-Pierre PICAUT.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît QUERO, Stéphane HAMON, Stéphanie DEUDON, Pascale GUYADER, Raymond LE BRAZIDEC, Nadine NICOLAS-DUFOUIL, Isabelle PABOEUF, Marie-Christine TALMONT

POUVOIRS :

Benoît QUERO a donné pouvoir à Claude ANNIC,
Stéphane HAMON a donné pouvoir à Annie LE MAY,
Stéphanie DEUDON a donné pouvoir à Grégoire SUPER,
Pascale GUYADER a donné pouvoir à Marie-José LE GUENNEC,
Nadine NICOLAS-DUFOUIL a donné pouvoir à Hervé LAUDIC,
Isabelle PABOEUF a donné pouvoir à Guénaël ROBIN,
Marie-Christine TALMONT a donné pouvoir à Pascal ROSELIER.

Secrétaire de séance : M. Pierre GUEGAN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

I. INSTANCES-AFFAIRES GENERALES (DÉBAT).....	3
A. - APPEL NOMINAL <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	3
B. - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	3
C. - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018 <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	3
II. FINANCES (DÉBAT).....	3
D. - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	3
E. - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	3
F. - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	4
III. INSTANCES-AFFAIRES GENERALES (DÉBAT).....	8
G. - RAPPORT D'ACTIVITE 2017 <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	8
IV. FINANCES (DÉBAT).....	10
H. - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	10
I. - VOTES DES TAUX 2018 <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	14
V. INSTANCES-AFFAIRES GENERALES (SANS DÉBAT).....	15
J. - SANS DEBAT <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	15
K. - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	15
VI. RESSOURCES HUMAINES (SANS DÉBAT)	15
L. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS <i>RAPPORTEUR : M. JEAN-PAUL BERTHO</i>	15
VII. MARCHES PUBLICS (SANS DÉBAT)	16
M. - CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS ZONE DU LAY A SAINT-JEAN BREVELAY - PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	16
VIII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SANS DÉBAT)	16
N. - DEMANDES PASS COMMERCE ET ARTISANAT <i>RAPPORTEUR : M. GREGOIRE SUPER</i>	16
IX. DECHETS (DÉBAT)	17
O. - MARCHE DE PRESTATIONS DE BAS DE QUAI DES DECHETERIES - AUTORISATION A LANCER ET ATTRIBUER LE MARCHE <i>RAPPORTEUR : M. GUENAËL ROBIN</i>	17
X. SERVICES TECHNIQUES (DÉBAT)	18
P. - REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE RURALE - ACCORD SUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET LA NOTIFICATION DU MARCHE <i>RAPPORTEUR : M. PIERRE GUEGAN</i>	18
XI. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU (SANS DÉBAT).....	19
Q. - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT ET DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	19
XII. QUESTIONS DIVERSES (SANS DÉBAT).....	20
R. - QUESTIONS DIVERSES <i>RAPPORTEUR : M. GERARD CORRIGNAN</i>	20

I. INSTANCES-AFFAIRES GENERALES (DÉBAT)

A. - Appel nominal *Rapporteur* : M. Gérard CORRIGNAN

M. le Président procède à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire. Après vérification du quorum, il déclare la séance ouverte.

B. - Désignation d'un(e) secrétaire de séance *Rapporteur* : M. Gérard CORRIGNAN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-21 et L.5211-1, au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *De NE PAS PROCEDER au scrutin secret,*
- *De DESIGNER, selon l'ordre alphabétique, M. Pierre GUEGAN, secrétaire de séance.*

C. - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2018 *Rapporteur* : M. Gérard CORRIGNAN

M. le Président met à l'approbation des membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la séance du 8 février 2018, transmis à tous les membres.

Le procès-verbal ne faisant pas l'objet d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

M. CORRIGNAN indique qu'il s'agit d'un moment important car il s'agit du 1^{er} débat d'orientation budgétaire pour Centre Morbihan Communauté. C'est pourquoi il a souhaité convier M. Le Sous-Préfet ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux et les agents à cette réunion.

II. FINANCES (DÉBAT)

D. - Approbation des comptes de gestion 2017 *Rapporteur* : M. Gérard CORRIGNAN

Vu les comptes de gestion établis par le comptable public de Locminé,

Après s'être assuré que les comptes de gestion ont repris dans leurs écritures, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2017 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du Conseil communautaire,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *D'ADOPTER les comptes de gestion du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes,*
- *D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document y afférent.*

E. - Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs *Rapporteur* : M. Jean-Paul BERTHO

Vu les articles L. 2121-14, L. 21-21 et L. 52-11 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le Président est tenu de se retirer au moment des votes des comptes administratifs, et qu'à cet effet M. Gérard CORRIGNAN doit quitter la salle,
- que, si ce dernier ne peut assister aux votes, il peut participer aux débats qui les précèdent,

- que le Conseil doit décider s'il procède au vote par scrutin secret ou à main levée,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de NE PAS PROCEDER au scrutin secret,**
- **d'ELIRE M. Jean-Paul BERTHO, Président de séance pour le vote de la délibération relative à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017.**

F. - Approbation des comptes administratifs 2017 Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

Le Président de séance informe les membres du Conseil communautaire qu'une présentation synthétique des comptes administratifs est annexée à la présente.

Après présentation des comptes administratifs, l'assemblée délibérante devra délibérer et arrêter ces derniers tels que présentés ci-dessous :

- Compte administratif du budget principal

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	20 662 268,35	3 508 437,83	24 170 706,18
Recettes	23 294 953,11	3 424 127,87	26 719 080,98
Résultat exercice	2 632 684,76	-84 309,96	2 548 374,80
Résultat n-1 (002)	6 802 261,25	2 166 036,36	8 968 297,61
Résultat global	9 434 946,01	2 081 726,40	11 516 672,41

- Compte administratif du budget annexe gestion des déchets

CA 2017	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	3 452 019,29	929 691,78	4 381 711,07
Recettes	4 054 889,23	1 203 498,55	5 258 387,78
Résultat exercice	602 869,94	273 806,77	876 676,71
Résultat n-1 (002)	393 552,69	-49 742,53	343 810,16
Résultat global	996 422,63	224 064,24	1 220 486,87

- Compte administratif du budget annexe SPANC

CA 2017	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	572 171,06	739 637,66	1 311 808,72
Recettes	650 992,91	467 751,45	1 118 744,36
Résultat exercice	78 821,85	-271 886,21	-193 064,36
Résultat n-1 (002)	198 271,11	64 546,34	262 817,45
Résultat global	277 092,96	-207 339,87	69 753,09

- Compte administratif du budget annexe Pépinières d'entreprises

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	52 878,64	307 575,96	360 454,60
Recettes	56 445,71	173 482,66	229 928,37
Résultat exercice	3 567,07	-134 093,30	-130 526,23
Résultat n-1 (002)	0,00	-102 008,71	-102 008,71
Résultat global	3 567,07	-236 102,01	-232 534,94

- Compte administratif du budget annexe Pépinière Pigeon Blanc

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 539,48	1 976,25	6 515,73
Recettes	24 944,09	79 088,77	104 032,86
Résultat exercice	20 404,61	77 112,52	97 517,13
Résultat n-1 (002)	15 364,27	102 561,27	117 925,54
Résultat global	35 768,88	179 673,79	215 442,67

- Compte administratif budget annexe Pôle Tertiaire

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	93 006,03	93 006,03
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	0,00	-93 006,03	-93 006,03
Résultat n-1 (002)	0,00	-10 909,45	-10 909,45
Résultat global	0,00	-103 915,48	-103 915,48

- Compte administratif budget annexe Bâtiment à usage de bureau TP

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	12 183,81	13 464,22	25 648,03
Recettes	21 975,78	6 932,35	28 908,13
Résultat exercice	9 791,97	-6 531,87	3 260,10
Résultat n-1 (002)	0,00	-12 935,61	-12 935,61
Résultat global	9 791,97	-19 467,48	-9 675,51

- Compte administratif Budget annexe Gendarmerie

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	36 202,87	36 202,87
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	0,00	-36 202,87	-36 202,87
Résultat n-1 (002)	-0,05	-205 671,97	-205 672,02
Résultat global	-0,05	-241 874,84	-241 874,89

- Compte administratif budget annexe Multiservices de Moustoir-Remungol

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	421,55	0,00	421,55
Recettes	1 079,04	0,00	1 079,04
Résultat exercice	657,49	0,00	657,49
Résultat n-1 (002)	2 274,06	0,00	2 274,06
Résultat global	2 931,55	0,00	2 931,55

- Compte administratif budget annexe Boulangerie

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	11 120,93	5 463,03	16 583,96
Recettes	8 037,39	6 839,26	14 876,65
Résultat exercice	-3 083,54	1 376,23	-1 707,31
Résultat n-1 (002)	-21 564,95	11 740,28	-9 824,67
Résultat global	-24 648,49	13 116,51	-11 531,98

- Compte administratif budget annexe Station GNV

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	504 092,85	504 092,85
Recettes	0,00	128 708,23	128 708,23
Résultat exercice	0,00	-375 384,62	-375 384,62
Résultat n-1 (002)	0,00	-300 000,00	-300 000,00

- Compte administratif budget annexe Zones d'Activités

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	324 750,52	358 651,44	683 401,96
Recettes	468 398,54	0,00	468 398,54
Résultat exercice	143 648,02	-358 651,44	-215 003,42
Résultat n-1 (002)	623 110,20	-1 652 264,00	-1 029 153,80
Résultat global	766 758,22	-2 010 915,44	-1 244 157,22

- Compte administratif Budget annexe Le Douarin

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 019 004,71	1 019 004,71	2 038 009,42
Recettes	1 019 004,71	1 019 004,71	2 038 009,42
Résultat exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1 (002)	735 004,53	-683 628,93	51 375,60
Résultat global	735 004,53	-683 628,93	51 375,60

- Compte administratif Budget annexe Port Arthur 2

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	24 422,26	48 181,35	72 603,61
Recettes	37 831,69	0,00	37 831,69
Résultat exercice	13 409,43	-48 181,35	-34 771,92
Résultat n-1 (002)	77 636,99	328 624,14	406 261,13
Résultat global	91 046,42	280 442,79	371 489,21

- Compte administratif Budget annexe Keranna Nord

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 026 598,93	1 018 784,45	2 045 383,38
Recettes	1 052 477,17	991 527,01	2 044 004,18
Résultat exercice	25 878,24	-27 257,44	-1 379,20
Résultat n-1 (002)	145 909,92	-481 195,89	-335 285,97
Résultat global	171 788,16	-508 453,33	-336 665,17

- Compte administratif Budget annexe Terrains aménagés

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	81 197,41	209 583,27	290 780,68
Recettes	70 435,53	61 655,30	132 090,83
Résultat exercice	-10 761,88	-147 927,97	-158 689,85
Résultat n-1 (002)	247 057,89	253 663,78	500 721,67
Résultat global	236 296,01	105 735,81	342 031,82

- Comptes administratif Budget annexe Talvern

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	168 943,84	133 796,61	302 740,45
Recettes	171 597,59	164 519,22	336 116,81
Résultat exercice	2 653,75	30 722,61	33 376,36
Résultat n-1 (002)	-48 766,79	-164 519,22	-213 286,01
Résultat global	-46 113,04	-133 796,61	-179 909,65

- Comptes administratif Budget annexe Talvern 2

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	193 271,95	191 845,99	385 117,94
Recettes	193 271,95	190 420,03	383 691,98
Résultat exercice	0,00	-1 425,96	-1 425,96
Résultat n-1 (002)	-1 423,85	-190 420,03	-191 843,88
Résultat global	-1 423,85	-191 845,99	-193 269,84

- Compte administratif Budget annexe ZA de Moustoir-Remungol

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	95 651,00	95 651,00	191 302,00
Recettes	95 651,00	95 651,00	191 302,00
Résultat exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1 (002)	0,00	-95 651,00	-95 651,00
Résultat global	0,00	-95 651,00	-95 651,00

- Compte administratif Budget Annexe ZA de Moustoir-Ac

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	649 904,09	675 638,98	1 325 543,07
Recettes	649 907,80	623 237,22	1 273 145,02
Résultat exercice	3,71	-52 401,76	-52 398,05
Résultat n-1 (002)	-8 229,00	-218 770,35	-226 999,35
Résultat global	-8 225,29	-271 172,11	-279 397,40

- Compte administratif Budget annexe ZA Keranna Sud

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	377 375,42	377 375,42	754 750,84
Recettes	377 375,42	363 034,07	740 409,49
Résultat exercice	0,00	-14 341,35	-14 341,35
Résultat n-1 (002)	52 346,25	-363 034,07	-310 687,82
Résultat global	52 346,25	-377 375,42	-325 029,17

- Compte administratif ZA de services

CA 2017	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Résultat exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1 (002)	-664,20	-270 332,28	-270 996,48
Résultat global	-664,20	-270 332,28	-270 996,48

Mme BAUCHE GAVAUD demande sur le compte administratif du budget principal pourquoi la section d'investissement présente un résultat négatif. Mme GREMY indique que ce sont des subventions de programmes d'investissement qui ne sont pas rentrés en 2017 et qui seront reportés sur 2018. En effet, les financeurs versent un acompte au démarrage des travaux et ensuite il faut avoir atteint 80% d'avancement des travaux pour pouvoir continuer à demander les subventions.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les comptes administratifs 2017 tels que présentés ci-dessus,**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.**

III. INSTANCES-AFFAIRES GENERALES (DÉBAT)

G. - Rapport d'activité 2017 Rapporteur : M. Gérard CORRIGNAN

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que chaque année, le président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

M. le Président présente le rapport d'activité de l'année 2017 (cf. document joint intitulé « Débat d'orientation budgétaire 2018 » – Pages 65 à 158).

18h55 - Arrivée de M. BRET

Les vice-présidents interviennent pour une présentation succincte de l'activité des services dont ils ont délégation.

**Enfance, jeunesse et social* : M. BOUEDO précise que sa commune ne prendra pas le portage de repas.

**Déchetterie* : M. MORIO s'étonne qu'il ait été décidé au dernier moment la réalisation d'une étude d'impact pour la déchetterie du Barderff. M. ROBIN indique que le projet traverse une zone humide. M. DORE indique qu'il y a une autorité environnementale régionale qui décide la réalisation de ce type d'étude en fonction de la sensibilité des différents projets et la collectivité se retrouve dans ce contexte.

M. LE MOIGNO précise que le budget déchets s'équilibre grâce à la redevance ordures ménagères payée par les usagers qui sert au financement de ce budget, il n'y a donc pas d'impôt.

Mme PESSIOT indique qu'en tant que commune test, PLUMELIAU a mis en place le nouveau système de collecte des déchets avec une communication auprès des habitants afin de les sensibiliser. Elle ajoute qu'il avait été évoqué la réalisation de factures pédagogiques afin que chacun puisse se rendre compte du poids de déchets rejetés et renouvelle sa demande afin que cela soit mis en place cette année. M. ROBIN indique qu'il peut être fait un test sur la commune de PLUMELIAU dans le cadre de la redevance incitative. M. CORRIGNAN précise qu'il s'agit d'une obligation de faire une année à blanc.

M. LUCAS indique qu'il avait été évoqué la réalisation d'une plateforme de déchets verts à Baud, il demande à quelle échéance cela est programmé. M. CORRIGNAN indique que la commission travaille dessus afin de fournir des éléments techniques et chiffrés sur le sujet.

M. L'AIGLE souhaite tempérer la baisse des déchets à PLUMELIAU car il déplore l'effet sur les communes alentours qui subissent des débordements importants de containers. Indépendamment, M. CORRIGNAN indique que le tri est mieux réalisé sur l'ensemble du territoire. Cependant il reconnaît que même en réalisant un test à blanc sur le financement, la population craint que cela ait des répercussions sur leur facturation. M. SUPER ajoute que ces phénomènes s'observent sur l'ensemble du territoire et que depuis la mise en œuvre des consignes de tri, il y a moins d'ordures ménagères et plus d'emballages qui sont ensuite valorisés.

19h20 - Arrivée de M. EVEN

M. ROSELIER précise qu'il ne faut pas confondre facture éditée et facture encaissée notamment sur les chiffres annoncés par les différents rapports. M. ROBIN souhaiterait avoir le niveau des impayés sur la collectivité et les déficits par équipement et leurs évolutions. M. CORRIGNAN indique que le rapport d'activités comporte les résultats service par service.

M. SUPER évoque l'appel à projets européen pour les bornes wifi, il indique que ce sont les communes et non CMC qui devront porter le projet car il faut que celui qui demande soit propriétaire des locaux. Il ajoute qu'il faut se préinscrire et à compter du 15 mai ce sont les premiers qui auront cliqués qui seront retenus. Mme BAUCHE demande comment cela se passe pour les offices de tourisme. M. SUPER indique que CMC pourra déposer un dossier uniquement si le bâtiment lui appartient et indique que cela ne coûte pas très cher de mettre en place du wifi sécurisé, il l'a d'ailleurs fait sur sa commune. M. LE LOIR demande si le coût résiduel pour la commune est connu, M. SUPER indique que l'enveloppe de l'aide s'élève à 15 000 €.

M. BOUEDO souhaiterait connaître l'avancement du dossier sur le haut débit. M. CORRIGNAN indique que toutes les intercommunalités ont délégué les travaux de déploiement de la fibre auprès de Mégalis ; la 1^{ère} tranche a été réalisée et le planning de mise en œuvre de la 2^e et 3^e tranche a fait l'objet d'une levée de boucliers de la part des intercommunalités au regard de la « lenteur » du déploiement. Le conseil d'administration de Mégalis a pris en compte ces remarques afin que la 2^e tranche soit exécutée plus rapidement en prenant un nouveau bureau d'études et en prenant en charge la mise en place de NRA-ZO sur les communes de Bieuzy, Buléon, Guéhenno et Plumélia. De plus, les secteurs ayant moins de 100 prises seront également concernés par le déploiement dès la 2^e tranche.

M. ROLLAND voudrait savoir si le directeur de Mégalis à apporter des éléments de réponse quant au coût élevé de déploiement par rapport aux autres régions car CMC va financer 4 millions d'euros et il trouve étonnant que l'on puisse conduire des politiques à l'échelle européenne sur le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ». M. DORE indique que concernant la couverture en téléphonie mobile et en THD, la Bretagne a choisi un dispositif cofinancé par l'Etat permettant d'avoir à terme un câblage généralisé qui sera propriété publique. D'autres territoires nationaux ayant opté pour des concessions ce qui signifie qu'il faudra continuer à payer durant toute la durée de la concession qui peut être longue. Par ailleurs, il indique qu'il y a eu une réunion régionale avec l'Etat, les opérateurs et Mégalis pour mettre en place le programme de M. MACRON, à savoir une couverture minimale de 8 Mégabits en 2020 et 30 Mégabits en 2022. Pour la couverture 8 Mégabits, cela passera par le réseau de téléphonie mobile 4G que doivent développer les opérateurs en installant 5000 pylônes sur l'ensemble du territoire national ; pour les y contraindre, il a été mis un terme à la mise aux enchères des licences qu'ils avaient acquis ce qui permettra de gagner du temps par rapport au dispositif général proposé par Mégalis qui va fibrer l'ensemble du territoire breton. En attendant 2030, le but est d'utiliser l'ensemble des techniques existantes pour permettre de desservir les secteurs en difficulté grâce aux NRA-ZO, NRA-MED ou satellites. Concernant les appels à projets européen, M. DORE n'a pas le pouvoir de décider la manière dont ils se mettent en place. M. ROLLAND insiste en précisant qu'il y a des régions qui font des contrats de délégation de services publics pendant 20 ans (en 2040 ces régions seront propriétaires de leurs réseaux) et ajoute que ces mêmes régions seront couvertes dès 2021 à 100% pour 68€ la prise, il attend donc la maquette financière pour voir le retour sur l'investissement. M. CORRIGNAN indique que, dans le cadre d'un contrat de DSP, la collectivité paye pendant 20 ans en plus de chaque prise alors que CMC verse 400€ par prise uniquement. M. SUPER indique que désormais CMC est engagé dans Mégalis, comme toutes les communautés de communes bretonnes. M. CORRIGNAN indique que la pression mise a permis la montée en débit. Mme BAUCHE revient sur les NRA-ZO ; en novembre CMC avait délibéré pour réaliser des travaux en juin 2018. M. CORRIGNAN indique que cette décision n'est plus du ressort de CMC puisque c'est désormais Mégalis qui va reprendre ce dossier et réaliser l'étude. M. L'AIGLE rejoint Mme BAUCHE sur le fait que les délais de déploiement sont difficiles à justifier auprès des administrés et indique qu'il remet en cause les priorités fixées par Mégalis : priorisation là où il y a beaucoup de prises et où ça va rapporter. Il se demande pourquoi il n'y a pas d'intervention en priorité là où il n'y a pas de téléphone et de débit. M. CORRIGNAN répond que sur ces territoires il faudrait déployer des antennes et ajoute que grâce à Mégalis des opérateurs privés vont intervenir là où ils n'auraient pas été seuls. M. LUCAS se demande pourquoi on ne va pas vers une offre satellite pour les secteurs en zone 3, notamment pour les entreprises agricoles. M. DORE indique qu'il y a deux moyens d'anticiper : mise en œuvre de 5000 pylônes pour le 4G et financement d'antennes satellites par l'Etat dans les secteurs difficilement accessibles par la fibre. Par exemple, sur le secteur de Pontivy, ils ont fait venir Mégalis pour leur demander de faire une analyse précise point par point afin de voir quel type de technologie pourrait être mise en œuvre sur chaque secteur avant 2030 afin d'anticiper le dispositif global. M. SUPER ajoute que le Pays de Pontivy a déjà accompagné des secteurs considérés comme zones blanches par le passé entre 2008 et 2014.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le rapport d'activité de l'année 2017,**
- **DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2017 de Centre Morbihan Communauté aux communes membres,**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.**

IV. FINANCES (DÉBAT)

H. - Débat d'Orientations Budgétaires Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

M. le Président rappelle que l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du code général des

collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientations budgétaires (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L. 2312-1) et établissements publics (alinéas 1 et 2 de l'article L. 5211-36).

Le rapport doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Pour les EPCI, il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Ce débat est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Les orientations budgétaires pour 2018 sont présentées dans le rapport joint (cf. document joint intitulé « débat d'orientation budgétaire 2018 »).

M. CORRIGNAN souhaite revenir sur les temps forts de l'année écoulée qui a permis d'élaborer un modèle commun dont ressortent un certain nombre d'éléments fondateurs :

- *L'équilibre des services sur le territoire avec la répartition des services sur le territoire,*
- *Le respect des projets des anciennes communautés détaillés dans le PPI dont certains sont en cours de réalisation :*
 - *La construction de deux ateliers relais à St-Jean Brévelay : 423 000 €*
 - *Le multi-accueil de Pluméliau : 1 150 000 €*
 - *La station GNV et atelier à Locminé : 1 303 000 €*
 - *La gendarmerie de Baud : 2 993 000 €*
 - *L'incubateur d'entreprises à Locminé : 1 098 000 €*
 - *La requalification des zones de la Loge à Plumelec, du Lay à St-Jean Brévelay et du Dressève à Baud : 1 907 000 €*
 - *Le tourne-à-gauche de la zone du Lay à St-Jean Brévelay : 165 000 €*

Soit 9 039 000 € de travaux en cours de réalisation.

Il ajoute que cette année vont démarrer :

- *Le Centre Aquatique de Baud : 7 401 000 €*
- *La MAM de Bignan : 239 000 €*
- *La requalification de la Zone de Kerjoie à Bignan : 729 000 €*
- *Les travaux de préparation de la ZA de Kerjulien à Bignan : 25 000 €*

Soit 8 394 000 € de travaux engagés, cette année en plus.

Il termine par les autres projets inscrits au PPI :

- *La construction de la déchèterie du Barderff à Bignan : 1 481 000 € et certainement la requalification de celle de Pluméliau à suivre*
- *Les aménagements des zones d'activités de Keranna à Moréac et Plumelin, ainsi que l'extension de la zone commerciale de Talvern*
- *La construction des multi-accueils de Moréac et de Baud*
- *La voie parallèle à la RN 24 entre Kersimon et le Barderff, mais également le projet de voie de contournement de Locminé sud.*

Et les dossiers en cours d'instruction par les commissions que sont le site touristique de Saint-Nicolas-des-Eaux, l'activité Ecole de Musique sur St-Jean Brévelay, l'éventuel transfert de la piscine de Plumelec ou encore la réalisation de plate-forme de déchets verts. M. CORRIGNAN conclut par le dossier de l'éco-gestion des déchets qui suit son cours et qui est estimé à plus de 8 000 000 €.

Il ajoute que la communauté n'aurait pas de sens sans projet, sans services à la population, pour autant, ce n'est pas sa seule vocation, elle doit également être actrice d'une solidarité entre les communes. Là le challenge était compliqué car les niveaux de solidarité des anciennes communautés étaient particulièrement différents. Cependant grâce aux efforts consentis par certains, particulièrement aux communes de Baud, il a été construit une solidarité conséquente mais également respectueuse des moyens dont la collectivité dispose. Il précise qu'il faut un projet équitable mais sans injustice et il souhaite à ce titre que soit analysés, ce que l'on pourrait appeler les dommages collatéraux liés à notre fusion à savoir les conséquences sur les dotations (notamment DNP) pour certaines communes. Une étude a été commandée sur ce sujet à M. SCHMITT et il en sera débattu avant l'été.

Tous les éléments, aussi bien en matière de projets ou de solidarité ont été intégrés à la prospective présentée.

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que Jean-Michel SCHMITT va présenter un recadrage de la prospective financière (cf. document joint intitulé « Débat d'orientations budgétaires 2018 » – Pages 5 à 64). Ce document a été présenté en commission administration générale le 8 mars 2018.

M. CORRIGNAN indique que le constat est clair, CMC a la capacité de financer l'intégralité de son programme ainsi que les éventuels projets encore en cours de réflexion et ce, en restant prudent sur l'évolution de nos recettes. Cela est possible car des compromis acceptables ont été trouvés en matière de dépenses et des adaptations ont été faites sur les recettes.

2018 devra être l'année d'achèvement de la fusion, mais les grandes lignes de ce qu'il reste à traiter sont déjà tirées. Parmi les sujets à conclure, il y a le retour de quelques compétences aux communes : le portage de repas dont les conditions sont aujourd'hui arrêtées, l'aide à domicile ou encore le sport dans les écoles.

M. CORRIGNAN indique que même s'il a beaucoup été question de solidarité ou de construction d'équipements, il ne faut pas perdre de vue que la première mission de CMC est de rendre du service à la population et il souhaiterait que cette année le sujet des MSAP soit retravaillé afin d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'offre. Après l'excellent travail réalisé en 2018, la commission développement économique devra poursuivre les réflexions notamment sur les aides aux entreprises, après la mise en place du Pass Commerce ou encore de l'aide aux jeunes agriculteurs, mais également sur l'harmonisation des prix de cession des terrains.

Il ajoute que l'obligation de transfert de l'assainissement collectif ayant été repoussé, il va falloir tenter de poursuivre une réflexion qui existait sur Baud avant la fusion et qui consiste à réfléchir à une mutualisation des moyens entre les communes, ce qui constituera une phase de préparation intelligente à un transfert dans quelques années. L'actualité de la politique en matière d'eau portera cette année sur les décisions à prendre pour organiser la nouvelle compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier. Des propositions seront bientôt faites par la commission.

2018 verra également la 2^{ème} étape du déploiement de l'éco-gestion des déchets qui se prolongera jusqu'en 2020-2021. Ce dossier est particulièrement important, l'avenir de la planète passe par la maîtrise de nos déchets et la consommation raisonnée de nos énergies. Il faut donc être exemplaires et le sujet du carburant utilisé pour collecter nos déchets à une valeur économique mais également valeur d'image, de modèle, d'exemple. Pour finir sur les déchets, il devient urgent d'avancer rapidement sur le projet de la déchèterie du Barderff, pour ne pas retarder le dossier de quai de transfert du SITCOM-MI, mais également l'organisation des départs de tournées de collecte qui sera proposée par la commission.

Il souhaiterait également que la commission Aménagement et Mobilité puisse travailler cette année, parallèlement à la réflexion globale qui est menée, sur la mise en œuvre d'un guichet unique de l'habitat. Cette commission devra également se pencher sur le déplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Locminé.

En matière touristique, les priorités seront l'intégration de l'ensemble du territoire à la nouvelle destination touristique « Cœur de Bretagne », ainsi que le projet de St-Nicolas, mais aussi la réflexion sur l'éventuel transfert de la piscine de Plumelec, en partenariat avec la commission Sports.

Le projet phare de 2018 est le démarrage de la construction du Centre Aquatique de Baud qui débutera en septembre par la démolition de l'ancienne piscine pour des raisons de sécurité.

Quelques mots sur la politique culturelle, les pratiques étaient extrêmement disparates et sans faire exploser les moyens nécessaires une harmonisation a été enclenchée, aussi bien sur la question de l'enseignement et la musique à l'école, que sur l'organisation des spectacles vivants. Cela devra se poursuivre, CMC doit pouvoir organiser des actions culturelles, résidences d'artistes, ateliers, spectacles dans chacune de nos communes, à tour de rôle. C'est important pour accroître le sentiment d'appartenance.

Pour finir ce panorama non exhaustif, il tenait à dire quelques mots sur le Pays de Pontivy. En effet, le Pays, dont l'intérêt était avant la fusion évident à chacun, a permis de travailler ensemble, de porter des projets et des préoccupations communes, mais a aujourd'hui perdu de sa pertinence. En effet, les deux communautés, portent des stratégies différentes qui se juxtaposent au sein du Pays. Dans les mois à venir, il va falloir acter la fin de l'organisation du Pays et reprendre les compétences exercées par celui-ci. Mais attention, il ne s'agit pas de mettre fin aux relations avec Pontivy Communauté, mais de développer une relation sous une autre forme, peut-être moins formaliste et à une échelle plus large.

Pour conclure, 2018 sera l'année de l'achèvement de la fusion qui grâce à chacun se passe bien même si cela nécessite des efforts importants. Les feux sont au vert, il va être possible d'avancer avec ambition et prudence, dans le respect de chacun.

M. ANNIC indique qu'il a bien compris qu'au niveau des investissements cela devrait bien se passer dans l'avenir mais il faudra travailler pour trouver des mécanismes de compensation, notamment au niveau des communes de Baud Communauté qui sont particulièrement touchées afin que chacun s'y retrouve. En effet, sur sa commune, les droits de tirage sont revus à la baisse alors que l'entretien de la voirie devra se poursuivre. M. ROSELIER indique qu'il ne faut plus réagir en tant qu'ancienne communauté qui avait chacune leur propre fonctionnement mais admet qu'il faudra du temps. M. ANNIC souhaite que certains équilibres soient maintenus et que les compensations nécessaires soient trouvées. M. BERTHO indique qu'effectivement il n'est pas possible de revenir sur le passé mais il comprend la réaction de certaines communes de Baud qui ont une certaine amertume notamment concernant les montants du droit de tirage ; malgré tout, la solidarité qui a été mise en place a été acceptée de tous. M. ROSELIER propose de faire table rase du passé et de partir sur de nouvelles bases. M. CORRIGNAN indique que la dotation voirie devait être harmonisée et ajoute que les pertes collatérales de la DNP liées à la fusion ne sont pas du fait de l'intercommunalité mais de l'Etat (une analyse a été sollicitée à ce sujet auprès de Jean-Michel SCHMITT pour quantifier l'impact que cela a pour chacun et elle sera présentée avant l'été). Mme BAUCHE rejoint M. ANNIC car les communes doivent jongler avec les budgets de fonctionnement, ce n'est pas simple et cela a des impacts. M. CORRIGNAN indique que l'on a tendance à se comparer aux situations que l'on avait antérieurement, pour les communes de Baud il y avait de la solidarité sur la voirie et que les autres territoires n'avaient pas, dans le cadre de l'harmonisation, le montant s'en retrouve diminué sur ce point mais il faut un peu de temps pour voir les effets de la solidarité sur l'ensemble des domaines. M. LE LOIR indique que les communes de Baud ont des difficultés à faire leurs budgets communaux notamment à cause de la baisse des dotations versées par l'Etat et la communauté. M. SUPER indique qu'il ne faut pas exiger plus de solidarité et se tromper de cible. Il ajoute que les budgets communaux ne doivent pas être construits avec la solidarité, chacun doit se donner les moyens.

M. LAUDIC aurait souhaité avoir un état des anciens budgets des communautés avec une comparaison avec le budget de CMC. M. CORRIGNAN indique que ces éléments étaient présents dans la prospective 2017. M.

SCHMITT indique que la prospective 2018 est centrée sur CMC mais l'année dernière il y avait la comparaison ; cependant les organisations étant différentes par territoire sur certaines données cela ne sera pas comparable. En effet, il y a des ratios forts différents : certaines communes sont justes dans la moyenne, d'autres sont à 2 ou 3 fois la moyenne nationale ou encore à 6 ou 7 fois la moyenne mais ces communes ont été chercher ces moyens. Les valeurs sont très écartées d'un territoire à l'autre ce qui peut expliquer les réactions de certains. Sur Baud, la solidarité s'est construite en fonction du bilan entre les communes et la situation de la communauté : n'ayant plus de rentrée sur les communes, il a été décidé d'avoir un retour sur le développement économique. Sur Locminé, le FPIC était porté à 100% par la communauté et l'interprétation était un peu inverse en disant que l'argent devait suivre les compétences.

M. LAUDIC demande combien de communes n'ont pas approuvé les statuts de CMC. M. CORRIGNAN indique qu'il y a 4 communes : Bieuzy, Guéhenno, Pluméliau et Plumelec.

M. CORRIGNAN indique qu'il faut que les uns et les autres fassent des efforts mais il se met à la place des communes qui perdent de la dotation alors que d'autres en bénéficient en apportant d'autres choses : c'est un équilibre entre ce que pouvait reverser une intercommunalité aux communes et entre ce que les communes laissaient à l'intercommunalité au travers du FPIC par exemple.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2018, selon les modalités prévues par le règlement intérieur et sur la base du rapport annexé à la délibération.**

M. DORE indique que CMC est une communauté dynamique, sur un territoire attractif qui est regardée car située en 2^e couronne de Lorient. Malgré les discours qu'il peut y avoir, on sent que le territoire est porté et soutenu, il faut que chacun en soit fier et s'engage dans les années à venir sur l'énergie, le développement durable, la gestion des déchets qui sont des choses importantes pour l'économie et l'agroalimentaire en Centre Bretagne.

I. - Votes des taux 2018 Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de déterminer les taux applicables pour 2018 en matière de Contribution Foncière des Entreprises (CFE), de fiscalité ménages.

M. le Président rappelle que par délibération en date du 9 mars 2017, les taux votés par le Conseil communautaire ont été déterminés par la méthode des taux pondérés.

M. le Président rappelle pour mémoire que les taux votés en 2017 sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 25,30%
- Taxe d'habitation : 8,99%
- Taxe du foncier Bâti : 0,806 %
- Taxe du foncier non Bâti : 3,34%

M. le Président propose de maintenir les taux 2017 pour la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe d'habitation et la taxe du foncier non bâti et d'appliquer une augmentation de 0,2 points sur la taxe du foncier bâti. Ainsi les taux 2018 se présentent comme suit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 25,30%
- Taxe d'habitation : 8,99%
- Taxe du foncier Bâti : 1,01 %
- Taxe du foncier non Bâti : 3,34%

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE FIXER les taux 2018 somme suit :**
 - ✓ **Cotisation Foncière des Entreprises : 25,30 %**
 - ✓ **Taxe d'habitation : 8,89 %**
 - ✓ **Taxe du foncier bâti : 1,01 %**

✓ *Taxe du foncier non bâti : 3,34 %*

- *D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.*

V. INSTANCES-AFFAIRES GENERALES (SANS DÉBAT)

J. - Sans débat Rapporteur : M. Gérard CORRIGNAN

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que les points qui suivent ne feront pas l'objet de débat sauf questions particulières.

K. - Election d'un nouveau membre au Bureau communautaire Rapporteur : M. Gérard CORRIGNAN

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que suite à l'annulation de l'élection de M. Alain L'AIGLE en tant que Maire de Bieuzy puis à sa réélection, il convient de procéder de nouveau à son élection en tant que membre du Bureau communautaire conformément aux dispositions du CGCT.

M. le Président propose au Conseil communautaire la candidature de M. Alain L'AIGLE et fera procéder à l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *DE REELIRE M. Alain L'AIGLE, Maire de la commune de Bieuzy, à la fonction de membre du Bureau communautaire de Centre Morbihan Communauté,*
- *DE DESIGNER M. Alain L'AIGLE au sein des commissions thématiques suivantes :*
 - ✓ *Commission Eau, Energie et Environnement*
 - ✓ *Commission Tourisme*
 - ✓ *Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme*
 - ✓ *Commission de délégation de services publics*
 - ✓ *Comité de pilotage Haut Débit*
 - ✓ *Comité de pilotage Chantier Nature et Patrimoine*
 - ✓ *Conseil d'Administration du CIAS*
- *D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.*

VI. RESSOURCES HUMAINES (SANS DÉBAT)

L. - Modification du tableau des effectifs des emplois permanents Rapporteur : M. Jean-Paul BERTHO

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

- Pour faire suite à la décision de mutualisation des services techniques avec la ville de Locminé, il convient de créer 8 postes, à compter du 1^{er} avril 2018, comme suit :
 - Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, titulaire,
 - 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet, titulaires,
 - 4 postes d'adjoints technique principaux de 2^{ème} classe à temps complet, titulaires,
 - Un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, non titulaire,
- Modification du temps travail d'un adjoint technique territorial, du pôle environnement service déchetteries à temps non complet 20.5/35^{ème}, en le passant à 24/35, à compter du 5 mars 2018,
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (suite à la réussite d'un concours) au sein du pôle territorial à temps complet, titulaire, à compter du 1^{er} avril 2018. Et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, titulaire,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial non titulaire à temps complet au service

déchets, en un poste d'adjoint administratif territorial titulaire à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018,

- Pour faire suite à la réussite de 2 agents aux sélections professionnelles, il convient de :
 - Transformer le poste de rédacteur non titulaire à temps complet du service communication, en un poste de rédacteur titulaire à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018,
 - Transformer le poste d'assistant d'enseignement artistique non titulaire à temps non complet (13.75/20) de l'école de musique, en un poste d'assistant d'enseignement artistique titulaire à temps non complet (13.75/20) à compter du 1^{er} avril 2018,
- Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux titulaires aux services techniques (voirie et bâtiment), l'un à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018 et l'autre à temps non complet (28/35) à compter du 18 mai 2018,
- Suppression du poste de technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet du service ADS et création du poste de rédacteur titulaire à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps complet au service ADS et création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe,***
- ***D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.***

VII. MARCHES PUBLICS (SANS DÉBAT)

M. - Construction des ateliers-relais Zone du Lay à Saint-Jean Brévelay - Prolongation des délais d'exécution *Rapporteur : M. Grégoire SUPER*

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'il convient de passer un avenant de prolongation de délais concernant le marché de construction de deux ateliers relais situés sur la Zone du Lay à Saint-Jean Brévelay.

Des difficultés rencontrées par une entreprise participant à l'exécution du chantier ont impacté de manière significative le planning de l'ensemble des entreprises intervenants sur ce chantier.

Afin de ne pas pénaliser ces dernières, il convient de passer un avenant de prolongation de délais, fixant ainsi la date de fin du marché de travaux au 15 octobre 2018.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ***DE VALIDER l'avenant de prolongation de délais fixant la date de fin du marché de travaux au 15 octobre 2018,***
- ***D'AUTORISER M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document se rapportant au dossier.***

VIII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SANS DÉBAT)

N. - Demandes Pass Commerce et Artisanat *Rapporteur : M. Grégoire SUPER*

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire de la réception de plusieurs demandes d'aide du Pass Commerce et Artisanat mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- Mme GUILLEMANT Sylvie, gérante de l'entreprise Ch'ti tif dans le cadre d'un projet d'agencement d'un salon de coiffure à Saint-Jean Brévelay,
- M. THEBAUD Frédéric gérant de l'entreprise THEBAUD Peinture décoration dans le cadre d'un projet de création d'un showroom à Saint-Jean Brévelay,

- M. CHAUVEL Laurent gérant de la SARL Locminé Bureau dans le cadre d'investissements de mise aux normes des caisses enregistreuses, d'amélioration des outils de gestion, de l'accessibilité aux PMR et des économies d'énergies.

Le tableau récapitulatif de ces trois demandes joint en annexe reprend l'ensemble des éléments, notamment la nature et le montant des dépenses éligibles.

M. le Président informe les membres du Conseil Communautaire que M. THEBAUD, Mme GUILLEMANT et M. CHAUVEL, ont transmis l'ensemble des documents sollicités dans le cadre d'une demande d'obtention du Pass Commerce et Artisanat.

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que la commission développement économique lors de sa réunion du 13 février a émis un avis favorable pour accorder les aides demandées du Pass Commerce et Artisanat à Mme GUILLEMANT, M. THEBAUD et M. CHAUVEL à condition qu'ils respectent l'ensemble des critères d'éligibilité et que dans le cas de la demande M. CHAUVEL, celui-ci atteste sur l'honneur que les investissements ne sont pas issus d'une demande de la franchise Bureau Vallée mais bien de son initiative de gérant de la SARL Locminé Bureau.

M. le Président propose d'accorder une aide à

- Mme GUILLEMANT gérante de la société Chti tif pour un montant de 7500€
- M. THEBAUD gérant de la société THEBAUD peinture décoration pour un montant de 7500€,
- M. CHAUVEL gérant de la société Locminé Bureau pour un montant de 7500€

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER l'aide du Pass Commerce et Artisanat financé à 50% par Centre Morbihan Communauté et la Région Bretagne à :**
 - Mme GUILLEMANT gérante de la société Chti tif pour un montant de 7500€
 - M. THEBAUD gérant de la société THEBAUD Peinture Décoration pour un montant de 7500€,
 - M. CHAUVEL gérant de la société Locminé Bureau pour un montant de 7500€
- **D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.**

IX. DECHETS (DÉBAT)

O. - Marché de prestations de bas de quai des déchèteries - Autorisation à lancer et attribuer le marché *Rapporteur : M. Guénaël ROBIN*

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que le marché de prestations de bas de quai des déchèteries du secteur de Baud arrive à terme le 14 juin 2018 et que ce marché ayant atteint la durée maximale, il n'est pas possible de le prolonger.

De plus, les marchés des déchèteries du secteur de St Jean et de Locminé arrivent à terme le 31 décembre 2018.

Il apparaît intéressant de regrouper l'ensemble de ces prestations en un seul marché composé de plusieurs lots afin d'optimiser les coûts.

Ce marché global pour l'ensemble des déchèteries de Centre Morbihan Communauté peut être lancé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit une durée totale maximale de 4 années.

M. le Président propose le lancement du marché avec un découpage selon les lots suivants :

- **Lot 1 : Bois** : Mini 10 000 € HT – Maxi 60 000 € HT
- **Lot 2 : Encombrants** : Mini 100 000 € HT – Maxi 450 000 € HT
- **Lot 3 : DDS** : Mini 10 000 € HT – Maxi 90 000 € HT
- **Lot 4 : DASRI** : Mini 1 500 € HT – Maxi 15 000 € HT
- **Lot 5 : Cartons** : Mini 10 000 € HT – Maxi 60 000 € HT
- **Lot 6 : Gravats** : Mini 10 000 € HT – Maxi 70 000 € HT

- **Lot 7 : Déchets Verts** : Mini 20 000 € HT – Maxi 200 000 € HT
- **Lot 8 : Plastiques durs** : Mini 1 000 € HT – Maxi 10 000 € HT

Chaque lot comprend la mise à disposition de bennes, le transport et traitement des déchets.

Les critères de jugement des offres suivants sont proposés :

- 70% prix
- 30% valeur technique

Le montant total annuel estimé est de 800 000 € HT soit 3 200 000€ HT pour la durée totale du marché.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE LANCER un marché en appel d'offres ouvert pour l'exploitation des déchèteries, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 12 mois, reconductible 3 fois, réparti en 8 lots avec minimum et maximum tels que présentés ci-dessus,**
- **DE RETENIR les critères de sélection suivants :**
 - **70 % prix**
 - **30 % valeur technique**
- **D'AUTORISER M. le Président à préparer, à lancer le marché et à signer les actes d'engagement avec les titulaires de chaque lot après attribution par la commission d'appel d'offres,**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier**

X. SERVICES TECHNIQUES (DÉBAT)

P. - Réfection de la voirie communautaire rurale - Accord sur le lancement de la procédure et la notification du marché Rapporteur : M. Pierre GUEGAN

M. le Président informe les membres du Conseil communautaire que les marchés actuels concernant les programmes des travaux de réfection de la voirie communautaire pour les communes de l'ouest (secteur de Baud) et les communes du centre (secteur de Locminé) du territoire de CMC arrivent à leurs termes le 12 mai prochain.

Il rappelle qu'il n'y avait pas de marché de réfection de la voirie communautaire sur les communes de l'Est (secteur de Saint-Jean Brévelay).

Il est donc nécessaire de lancer un nouveau marché à l'échelle de l'ensemble du territoire.

La commission « services techniques » qui s'est réunie le jeudi 15 février dernier a validé les propositions faites par le service technique, et a adopté le principe du lancement de 2 marchés distincts : un premier marché portant sur la voirie rurale et un second marché portant sur la voirie urbaine.

L'intérêt de distinguer les 2 opérations réside dans le fait qu'il y aura beaucoup moins de prix dans le marché « rural », favorisant ainsi une mise en concurrence plus accentuée sur les prix généralement utilisés sur le territoire.

Concernant le marché de **voirie urbaine**, les modalités précises de sa forme et de la consultation des entreprises restent encore à définir et celui-ci fera l'objet d'une délibération au Conseil communautaire d'avril prochain.

Concernant le marché de **voirie rurale**, il est proposé de lancer une procédure adaptée selon les caractéristiques suivantes :

- Marché à bons de commandes
- Durée du marché : 10 mois à compter de la date de notification du marché
- Nombre de lots : 6 lots
- Les minimum et maximum sont les suivants :

Lots	Zone géographique concernée	Mini	Maxi
Lot 1 : Réfection de la voirie rurale	Secteur de Baud	200 000 € HT	600 000 € HT
Lot 2 : Réfection de la voirie rurale	Secteur de Locminé	200 000 € HT	600 000 € HT
Lot 3 : Réfection de la voirie rurale	Secteur de St Jean Brévelay Ouest	200 000 € HT	600 000 € HT
Lot 4 : Réfection de la voirie rurale	Secteur de St Jean Brévelay Est	200 000 € HT	600 000 € HT
Lot 5 : Réalisation de Point A Temps Automatique (PATA)	Secteur de Locminé et St Jean Blay	10 000 € HT	70 000 € HT
Lot 6 : Fourniture d'Enrobés à Froid	Tout CMC	5 000 € HT	35 000 € HT

- Les critères de jugement des offres pondérés suivants sont proposés :
 - Lots N°1 à 5 : le prix des prestations, comptant pour 70 %, la valeur technique de l'offre, comptant pour 30 %.
 - Lot N°6 : la qualité de l'enrobé à froid, comptant pour 50 % le prix de la prestation comptant pour 50 %.
- Possibilité pour les entreprises de répondre aux 6 lots
- 1 entreprise ne pourra être titulaire que de 2 lots parmi les lots 1 à 4 afin de garantir les délais d'interventions en tous points du territoire

A l'issue de l'analyse des offres, il pourra être procédé, pour chacun des lots, à une négociation avec les trois premiers candidats ayant déposé une offre recevable en application des critères de jugement. Cette négociation portera sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **DE LANCER une procédure adaptée pour la réfection de la voirie rurale sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de 10 mois à compter de la date de notification du marché, réparti en 6 lots avec minimum et maximum tels que présentés ci-dessus et à attribuer le marché et signer les actes d'engagements avec les titulaires et toutes les pièces du marché,**
- **DE RETENIR les critères de sélection suivants :**
 - ✓ **Lots n°1 à n°5 :**
 - **70 % prix**
 - **30 % valeur technique**
 - ✓ **Lot n°6 :**
 - **50 % qualité de l'enrobé à froid**
 - **50 % prix**
- **D'AUTORISER M. le Président à négocier éventuellement avec les trois premiers candidats ayant une offre recevable en application des critères de jugement,**
- **D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document se rapportant au dossier.**

XI. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU (SANS DÉBAT)

Q. - Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président et du Président aux Vice-présidents Rapporteur : M. Gérard CORRIGNAN

Selon l'article 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, M. le Président doit rendre compte au Conseil communautaire des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation que lui a attribuée le Conseil, par délibération N° DC-2017-019 en date du 8 février 2017.

M. le Président lui-même, a donné délégation de fonction aux Vice-présidents, par arrêtés individuels, en date du 7 février 2017, à l'effet de signer à son nom, tous actes, décisions, instructions, correspondance, et toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute

décision concernant leurs avenants ou modifications de marchés initiaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant HT inférieur à 50 000 € HT, relevant du domaine de leur compétence.

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil communautaire autorise le Vice-Président référent pour les travaux, à signer toute convention de gestionnaires de réseaux dans le cadre des travaux, lorsque le montant des travaux ou de la prestation, restant à charge de Centre Morbihan Communauté, est inférieur à 50 000 € HT.

Date de l'acte	Signataire	Objet	Décision	Coût HT	Coût TTC
08/02/2018	Benoît ROLLAND	Consultations pour l'entretien d'assainissement non collectif sur les antennes de Baud et Saint-Jean Brévelay	DE SIGNER les consultations avec Les Vidangeurs de Bretagne – Kermestre – 56150 Baud pour l'antenne de Baud et avec Vidanges 56 – ZA de Porh Le Gal – 56500 Moréac pour l'antenne de Saint-Jean Brévelay	150.00 € HT minimum 1 500.00 € HT maximum	165.00 € TTC minimum 1 650.00 € TTC maximum

XII. QUESTIONS DIVERSES (SANS DÉBAT)

R. - Questions diverses Rapporteur : M. Gérard CORRIGNAN

M. le Président demande aux membres du Conseil communautaire s'ils ont des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales
au siège de Centre Morbihan Communauté **le 6 avril 2018.**

Le Secrétaire de séance

Pierre GUEGAN

Le Président,

Gérard CORRIGNAN